

Réponse à l'interpellation « COMPTES DE L'APEJ »
Déposée par Mme E. Mugrabi, déléguée de Commugny
Lors de la séance du Conseil Intercommunal APEJ du 20 mai 2025

Par ces lignes, l'APEJ répond à l'interpellation déposée par Mme Mugrabi, lors de la séance du Conseil Intercommunal du 20 mai 2025, intitulée « Comptes de l'APEJ ».

L'interpellation demande une réponse aux questions suivantes (texte complet joint en annexe) :

- 1. Comment le CODIR explique-t-il l'augmentation importante des charges entre 2022 et 2025 ?**
- 2. Quelles sont les prévisions financières pour les cinq années à venir dans les domaines suivants :**
 - a. Enseignement primaire et secondaire
 - b. Accueil collectif parascolaire (niveau primaire)
 - c. Accueil collectif préscolaire
 - d. Accueil en milieu familial
 - e. Projets d'infrastructure (acquisitions, créations de classes, etc.)

Rappel du cadre légal, le Règlement du CI APEJ stipule ceci :

Art. 58.- Chaque membre du conseil peut, par voie d'interpellation, demander au CODIR une explication sur un fait de son administration.

Interpellation
(art. 34 LC)

Il informe, par écrit, le président de l'objet de son interpellation. Si celle-ci est appuyée par cinq membres au moins, elle est développée séance tenante ou dans la prochaine séance.

Le CODIR répond immédiatement ou, au plus tard, dans la séance suivante.

La discussion qui suit se termine par l'adoption d'une résolution, laquelle ne doit pas contenir d'injonction, ou par le passage à l'ordre du jour.

1. Explications sur l'augmentation des charges de l'APEJ entre 2022 et 2025

	Comptes 2022	Comptes 2023	23 vs. 22	Comptes 2024	24 vs. 23	24 vs. 22	Budget 2025	25 vs. 24	25 vs. 22
TOTAL APEJ	27 173 191,80 CHF	29 121 865,98 CHF	7%	30 784 947,82 CHF	6%	13%	33 770 861,00 CHF	10%	24%
1. Administration générale	1 482 297,33 CHF	1 423 481,75 CHF	-4%	1 296 702,00 CHF	-9%	-13%	1 455 583,00 CHF	12%	-2%
15. Affaires culturelles et de loisirs	270 217,56 CHF	241 519,83 CHF	-11%	223 806,27 CHF	-7%	-17%	269 366,00 CHF	20%	0%
5. Enseignement public	11 469 164,08 CHF	11 599 592,83 CHF	1%	11 697 887,80 CHF	1%	2%	13 397 552,00 CHF	15%	17%
510. Primaire	5 762 785,42 CHF	6 016 527,51 CHF	4%	5 529 224,64 CHF	-8%	-4%	6 416 408,00 CHF	16%	11%
nombre d'élèves au 30.09 précédent	1376	1388	1%	1410	2%	2%	1410	0%	2%
520. Secondaire	5 052 101,89 CHF	5 174 470,56 CHF	2%	5 641 906,48 CHF	9%	12%	6 049 803,00 CHF	7%	20%
nombre d'élèves au 30.09.	590	593	1%	551	-7%	-7%	551	0%	-7%
7. Sécurité sociale	14 221 730,39 CHF	16 000 495,43 CHF	13%	17 888 652,64 CHF	12%	26%	18 917 726,00 CHF	6%	33%
712. Parascolaire/UAPE	5 652 911,13 CHF	6 285 091,98 CHF	11%	6 955 756,60 CHF	11%	23%	7 159 904,00 CHF	3%	27%
nombre de places (moy.)	546,6	575,4	5%	617,8	7%	13%	651,4	5%	19%
712.1 Parascolaire - accueil vacances							631 324,00 CHF	NOUVEAU	
714. Préscolaire/crèche	6 209 913,74 CHF	7 333 418,17 CHF	18%	8 531 529,49 CHF	16%	37%	8 635 033,00 CHF	1%	39%
nombre de places (moy.)	144	166	15%	188	13%	31%	188	0%	31%
715. Accueil en milieu familial	1 212 258,48 CHF	1 209 746,63 CHF	0%	1 242 912,99 CHF	3%	3%	1 373 757,00 CHF	11%	13%
Participation totale des communes	14 753 230,65 CHF	15 853 381,01 CHF	7%	16 432 700,66 CHF	4%	11%	18 125 149,00 CHF	10%	23%
Commentaires/particularité de l'année :	Covid (peu d'activités réalisées)	reprise Crèche Easy Kids (5mois)		révision compta' Arsco (bascule EP/ES)			Piscine patinoire (5mois) et Accueil vacances		

Tableau en plus grand en annexe

Remarques préliminaires :

- Des comparatifs sont faits entre des comptes et un budget
- 2022 a été une année marquée par les restrictions COVID-19 ; les charges avaient été moins importantes que prévues et ne reflètent donc pas une année « réelle ».
- Réponse à l'interpellation préparée avant que le budget 2026 ne soit disponible

Evolution globale prévue des charges entre les comptes 2022 et le budget 2025 = 24%.

Evolution effective des charges globales entre 2022 et 2024 = 13%.

Entre les comptes 2022 et le budget 2025 :

- Charges stables de l'administration générale
- Charges stables de la ludothèque – bibliothèques
- Charges de l'enseignement public en hausse de 17%. Attention : dans le budget 2025 il y a, nouveau, 5 mois de piscine patinoire.
 - Primaire : +11 % entre 2022 et 2025
 - Secondaire : +20 % entre 2022 et 2025

Entre 2022 et 2024 les charges de l'enseignement public n'ont augmenté que de 2%.

Rappelons qu'une partie seulement des coûts varie en fonction du nombre d'élèves (ex. camps, subvention repas). D'autres frais sont « fixes » (ex. transports privés, loyers, encadrement surveillance, etc.)

- Charge de la sécurité sociale/accueil de jour en hausse de 33% entre 2022 et 2025, car hausse de l'offre/nombre de places offertes :
 - UAPE : +27% des charges, hausse de capacité de +20% (même +25% entre janvier 2022 et août 2025)
 - Accueil vacances, nouveau au budget 2025
 - Crèches : +39 % des charges, hausse de capacité de +31% suite à la reprise d'Easy Kids courant 2023
 - Accueil en milieu familial : +13% des charges (hausse effective de 3% entre 2022 et 2024).

Une partie seulement des coûts varie en fonction du nombre de places. D'autres frais sont « fixes ».

2. Prévisions financières sur les 5 ans à venir

L'évolution financière dépendra des coûts d'exploitation de récentes constructions et de futurs projets de nouvelles infrastructures scolaires et extra-scolaires, qui devront être soumis au CI APEJ au préalable.

Mandats/projets en cours dont l'impact sur les charges d'Arsco SA est à venir :

- Piscine-patinoire : amortissements des coûts de construction et charges de fonctionnement qui seront déjà au budget 2026
- Amortissements des coûts de transformation des Rojalets
- Rachat du centre sportif des Rojalets (impact moindre)
- Infrastructure sportive à Necker, VD4 ou VD6

Futures nouvelles constructions, les besoins sont identifiés :

- Accueil de jour :
Objectifs de développements fixés par la FAJE concernant les places d'accueil pré et parascolaires, en lien avec le nombre de places manquantes identifiées à l'échelle du canton et pour le périmètre de l'APEJ en particulier (c.f. intervention de Mme Lacoste au CI APEJ et auprès des Municipalités courant 2023). La FAJE attend des réseaux de créer le 50% des places manquantes d'ici 2030. L'APEJ aura atteint cet objectif intermédiaire pour les UAPE (bien que le nombre de places créées ne suffisent pas pour répondre aux besoins des familles de Terre Sainte) mais pas encore pour les crèches (malgré l'ouverture de la crèche à Tannay) ; l'effort sera à poursuivre.
- Infrastructures scolaires :
Selon la dernière étude Microgis, à l'horizon 2040 il s'agit de construire des classes supplémentaires pour les 1-6P ainsi que pour les 7-8P ; en parallèle aux salles d'enseignement il faudra prévoir d'agrandir les structures annexes liées : UAPE, restaurants scolaires, préaux, locaux admin, etc. Les projets concrets ne sont pas encore définis ; ils sont en discussion avec les Communes et devraient être identifiés en 2026-2027 et travaillés durant la prochaine législature.

Tentative de projection financière à 5 ans (soit 2030 par rapport à 2025) par domaine :

- Enseignement public : les charges en main de l'APEJ devraient rester stables ; les charges en main d'Arsco SA sont plus difficiles à estimer compte tenu des projets réalisés en 2025 (notamment la piscine-patinoire).
En raison des nouvelles infrastructures scolaires mises à disposition, sur la base des éléments connus à ce jour, d'ici 2030, hypothèse d'une hausse des charges estimée à CHF 2'500'000.- ; à noter qu'une partie importante de ce montant sera déjà intégrée au budget 2026 de l'APEJ.
- Accueil parascolaire : charges qui devraient encore augmenter en 2026 et 2027 compte tenu des possibilités d'ajustement des capacités d'accueil en UAPE (structures existantes) et à l'accueil vacances (nouvelle offre exigée par la FAJE).
Compte tenu des nouvelles places d'accueil parascolaires mises à disposition pour répondre au besoin des familles et satisfaire les exigences de développement fixés par la FAJE, sur la base des éléments connus à ce jour, hypothèse d'une hausse des charges estimée à CHF 500'000.- d'ici 2030 ; à noter qu'une partie de ce montant sera déjà intégrée au budget 2026 de l'APEJ.
D'ici 2030, les charges pourraient encore augmenter si de nouveaux locaux parascolaires sont mis à disposition dans le cadre de nouvelles constructions scolaires (sachant que de tels projets seront nécessairement soumis au CI APEJ).

- Accueil préscolaire : charges qui augmenteront en 2026 et 2027 compte tenu de l'ouverture d'une nouvelle structure crèche à Tannay, ainsi que du développement de la collaboration avec une crèche privée.
Compte tenu des nouvelles places d'accueil préscolaires mises à disposition pour répondre au besoin des familles et dans l'hypothèse d'une crèche supplémentaire pour satisfaire les exigences de développement fixés par la FAJE, hypothèse d'une hausse des charges estimée à CHF 1'400'000.- d'ici 2030 ; à noter qu'une partie de ce montant sera déjà intégrée au budget 2026 de l'APEJ et qu'un éventuel projet de crèche supplémentaire sera nécessairement soumis au CI APEJ.
- Accueil en milieu familial : D'ici 2030, hypothèse d'une baisse des charges en raison du déclin de l'accueil familial de jour qui semble inexorable sur le Canton de Vaud et bien que le souhait de l'APEJ soit de maintenir l'offre stable.
- Projets d'infrastructures : Les charges financières d'éventuels projets d'infrastructures sont intégrées dans les domaines relatifs ci-dessus ; l'APEJ ne procède pas aux investissements et n'a donc pas de charges financières liées à des emprunts.

Ainsi approuvé par le Comité de direction de l'APEJ le 10 octobre 2025 en vue de la séance du Conseil Intercommunal APEJ du 18 novembre 2025.

Chavannes-de-Bogis le 10 octobre 2025,

Pour le Comité de direction de l'APEJ :

Lucie Kunz-Harris
Vice-Présidente

Mélanie Gras
Directrice

  

ANNEXES

Interpellation : Comptes de l'APEJ

Conseil Intercommunal de l'APEJ

20 mai 2025

L'analyse des comptes et budgets de l'APEJ fait apparaître une augmentation constante des charges entre 2022 et 2025, atteignant +24 % sur cette période.

Ces charges représentent des montants de contribution conséquents pour les communes membres, avec pour conséquence potentielle une augmentation du point d'impôt dans les années à venir afin de couvrir les montants qui seront demandés.

Dans ce contexte, il est primordial de disposer d'un plan clair des dépenses et des investissements, ainsi que d'une **planification financière sur cinq ans**, permettant de générer des prévisions fiables et de fournir aux communes des estimations anticipées des charges futures.

Questions au Comité de direction (CODIR)

1. **Comment le CODIR explique-t-il l'augmentation importante des charges entre 2022 et 2025 ?**
2. **Quelles sont les prévisions financières pour les cinq années à venir dans les domaines suivants :**
 - a. Enseignement primaire et secondaire
 - b. Accueil collectif parascolaire (niveau primaire)
 - c. Accueil collectif préscolaire
 - d. Accueil en milieu familial
 - e. Projets d'infrastructure (acquisitions, créations de classes, etc.)

Edivanda Mugrabi

Déléguée de Commugny

Commugny, le 17 mai 2025

	Comptes 2022	Comptes 2023	23 vs. 22	Comptes 2024	24 vs. 23	24 vs. 22	Budget 2025	25 vs. 24	25 vs. 22
TOTAL APEJ	27 173 191,80 CHF	29 121 885,98 CHF	7%	30 784 947,82 CHF	6%	13%	33 770 861,00 CHF	10%	24%
1. Administration générale	1 482 297,33 CHF	1 423 481,75 CHF	-4%	1 296 702,00 CHF	-9%	-13%	1 455 583,00 CHF	12%	-2%
15. Affaires culturelles et de loisirs	270 217,56 CHF	241 519,83 CHF	-11%	223 805,27 CHF	-7%	-17%	269 366,00 CHF	20%	0%
5. Enseignement public	11 469 164,08 CHF	11 599 592,83 CHF	1%	11 697 887,80 CHF	1%	2%	13 397 552,00 CHF	15%	17%
510. Primaire	5 762 785,42 CHF	6 016 527,51 CHF	4%	5 529 224,64 CHF	-8%	-4%	6 416 408,00 CHF	16%	11%
nombre d'élèves au 30.09 précédent	1376	1388	1%	1410	2%	2%	1410	0%	2%
520. Secondaire	5 052 101,89 CHF	5 174 470,56 CHF	2%	5 641 906,48 CHF	9%	12%	6 049 803,00 CHF	7%	20%
nombre d'élèves au 30.09.	590	593	1%	551	-7%	-7%	551	0%	-7%
7. Sécurité sociale	14 221 730,39 CHF	16 000 495,43 CHF	13%	17 888 652,64 CHF	12%	26%	18 917 726,00 CHF	6%	33%
712. Parascolaire/UAPE	5 652 911,13 CHF	6 285 091,98 CHF	11%	6 955 756,60 CHF	11%	23%	7 159 904,00 CHF	3%	27%
nombre de places (moy.)	546,6	575,4	5%	617,8	7%	13%	651,4	5%	19%
712.1 Parascolaire - accueil vacances							631 324,00 CHF	NOUVEAU	
714. Préscolaire/crèche	6 209 913,74 CHF	7 333 418,17 CHF	18%	8 531 529,49 CHF	16%	37%	8 635 033,00 CHF	1%	39%
nombre de places (moy.)	144	166	15%	188	13%	31%	188	0%	31%
715. Accueil en milieu familial	1 212 258,48 CHF	1 209 746,63 CHF	0%	1 242 912,99 CHF	3%	3%	1 373 757,00 CHF	11%	13%
Participation totale des communes	14 753 230,65 CHF	15 853 381,01 CHF	7%	16 432 700,66 CHF	4%	11%	18 125 149,00 CHF	10%	23%
Commentaires/particularité de l'année :	Covid (peu d'activités réalisées)	reprise Crèche Easy Kids (5mois)		révision compte Arsco (basculé EP/ES)			Piscine patinoire (5mois) et Accueil vacances		

Attention :

Comparatif entre comptes et budget